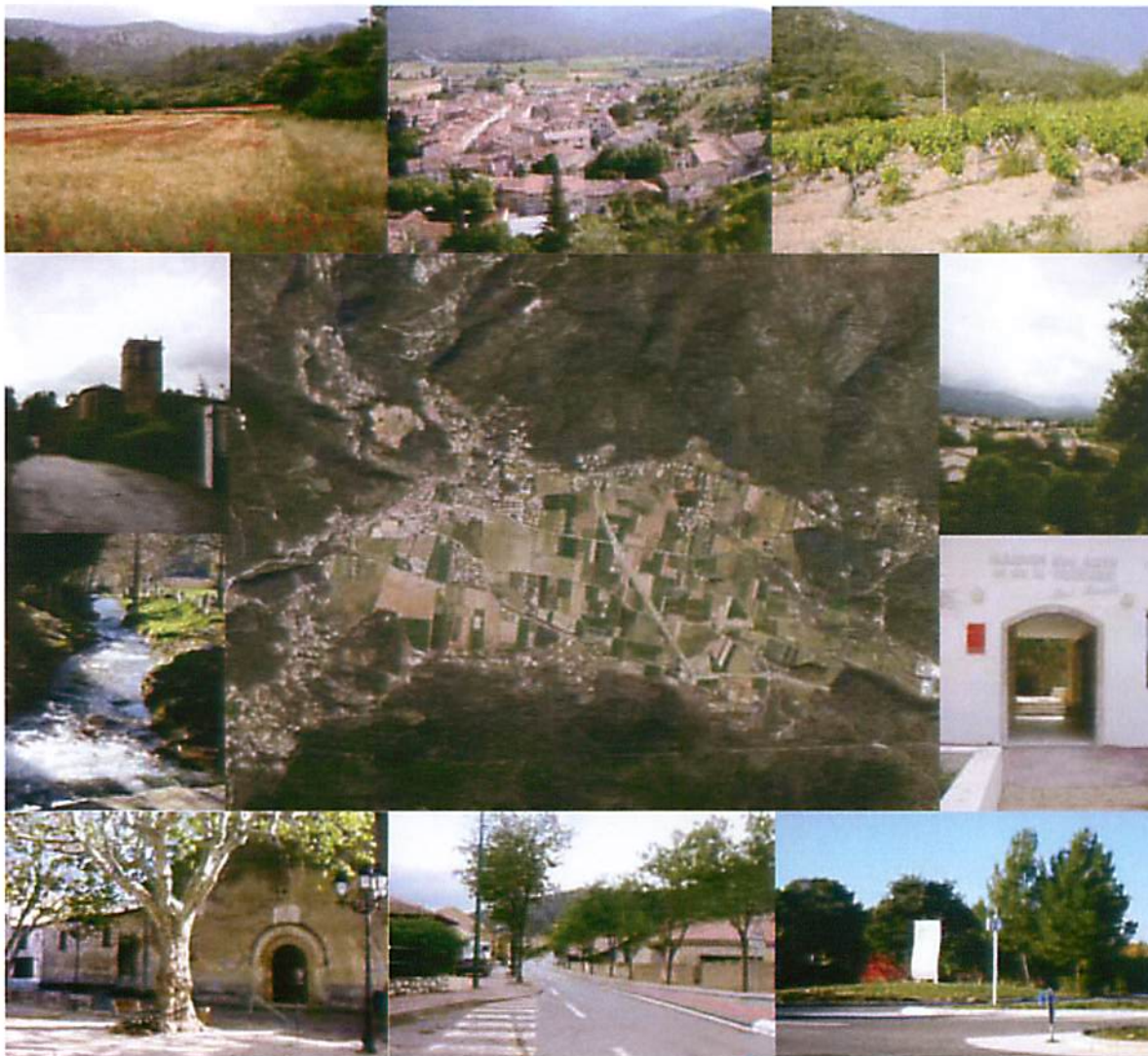




DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE SIGNES



# REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## 2.2. Orientations d'Aménagement et de Programmation



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 janvier 2007

Mis en révision par délibération du Conseil Municipal du 18 février 2009  
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 2011

Mis en révision par délibération du Conseil Municipal du 13 janvier 2012  
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2012  
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2013

## ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### 1 - LES ENTREES DE VILLE

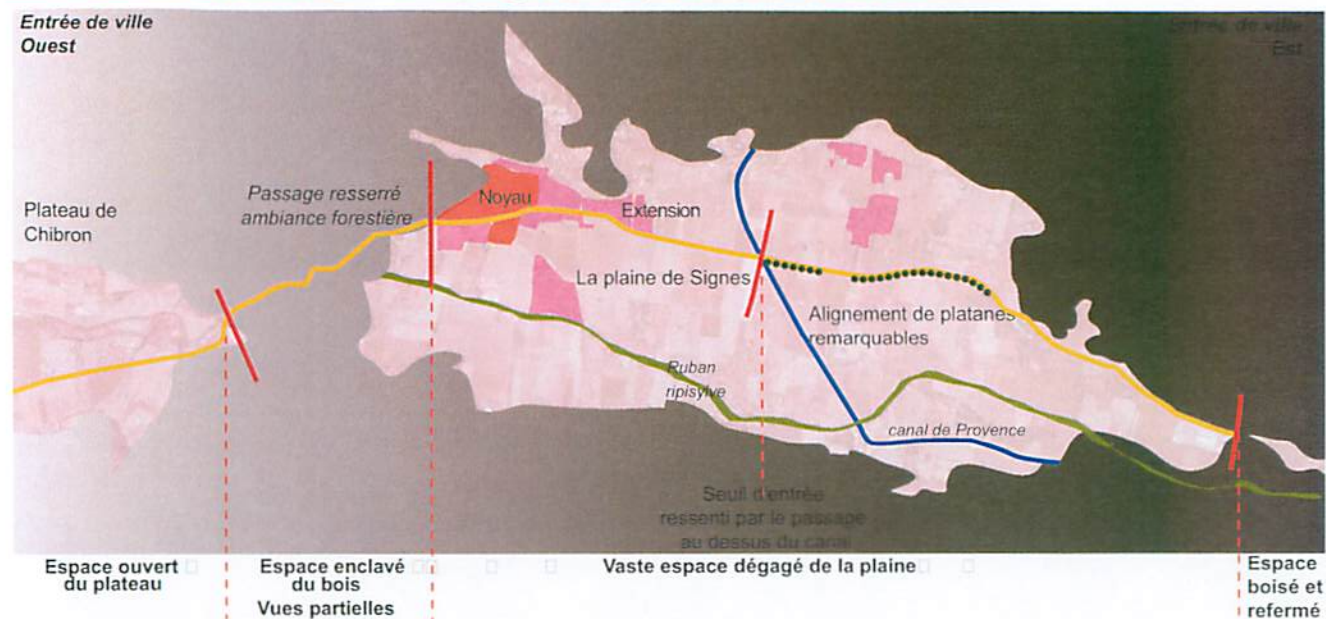
- 1.1 - Une traversée du territoire progressive, par séquences identitaires
- 1.2 - Principe de traitement des points stratégiques
  - 1.2.a - *Le virage d'entrée Ouest*
  - 1.2.b - *L'approche par l'Ouest*
  - 1.2.c - *la traversée du village*
  - 1.2.d - *L'approche par l'Est*
  - 1.2.e - *La source Beaupré*

### 2 - LE QUARTIER SAINT PIERRE, zone UB

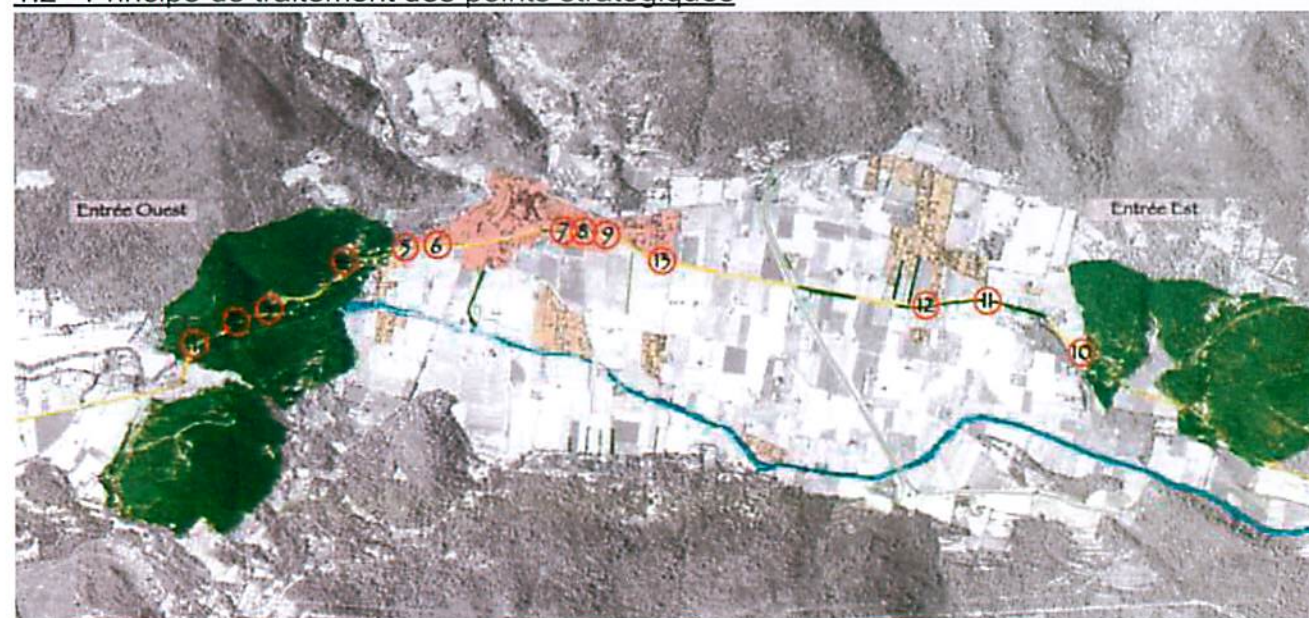
### 3 - LIEU-DIT CANCERILLES, zone AU1b



1.1 - Une traversée du territoire progressive par séquences identitaires



1.2 - Principe de traitement des points stratégiques



1.2.a - Le virage d'entrée Ouest  
 Traiter les délaissés de manière stratégique



Plan de situation

Carrefour RD2/ chemin de Chibron-Pont du latay  
 Sécuriser le carrefour.  
 Gérer l'implantation des containers,  
 des boîtes aux lettres,  
 et de l'ouvrage hydraulique.

Bas côtés actuels

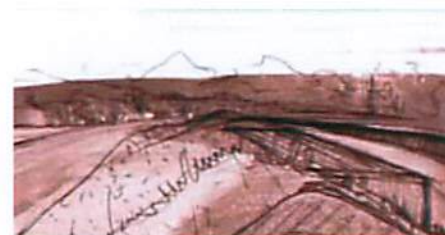


Préconisations :



valoriser la vue sur la roche-mère identité minérale  
 travailler le talus (enherbement-profil...)

Talus actuel



Proposition de reprofilage du talus

Talus actuel



Proposition d'insertion dans la pente de l'ouvrage hydraulique et des containers OM

Talus actuel



Préconisation d'insérer dans le talus les containers à ordures et l'ouvrage hydraulique

1.2.b- Le virage d'entrée Ouest  
 Traiter les délaissés de manière stratégique

Eviter les masques végétaux

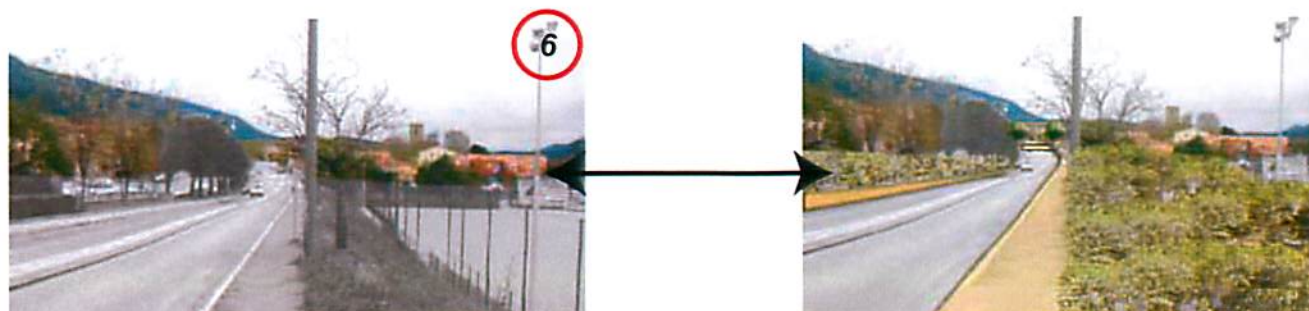


Conserver les vues sur la plaine

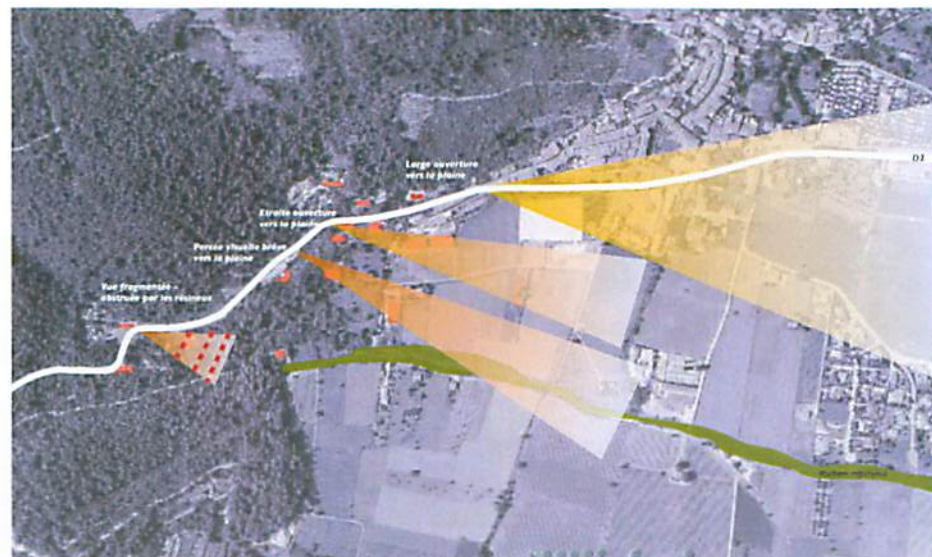


Préconisation : Eviter l'occultation des vues sur la plaine et le village. Réglementer les hauteurs et les types de clôture, l'implantation des constructions et la végétation.

entrée actuelle



Préconisation : Aménagement des trottoirs - plantation du talus du stade



1.2.c - La traversée du village



7



8



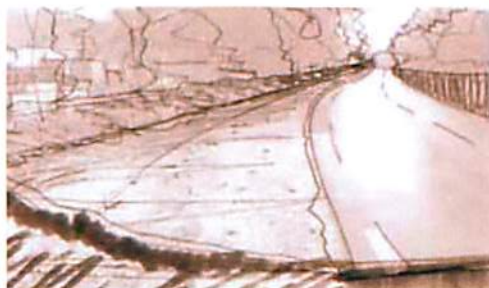
9



1.2.d - La source de Beaupré



vue actuelle sur l'exploitation



préconisation : réhausser le talus afin de protéger l'espace en contre-bas



vue actuelle



préconisation : travailler les bas-côtés

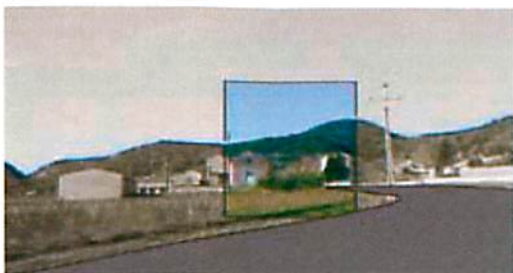


coupe actuelle



proposition de réhausser le talus, le planter, afin d'éviter la vue sur l'exploitation de la source de Beaupré

## 1.2.e - L'approche par l'Est



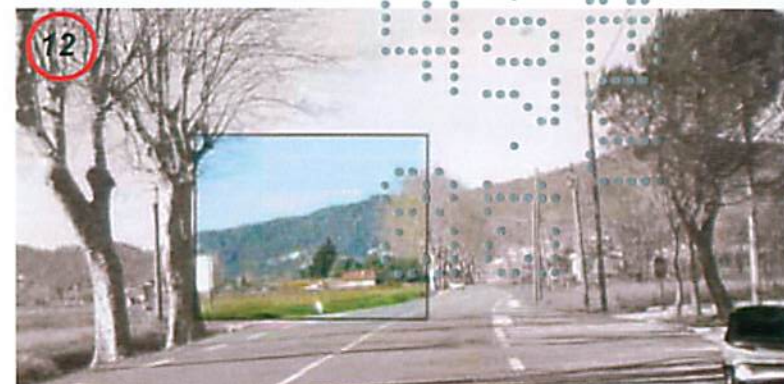
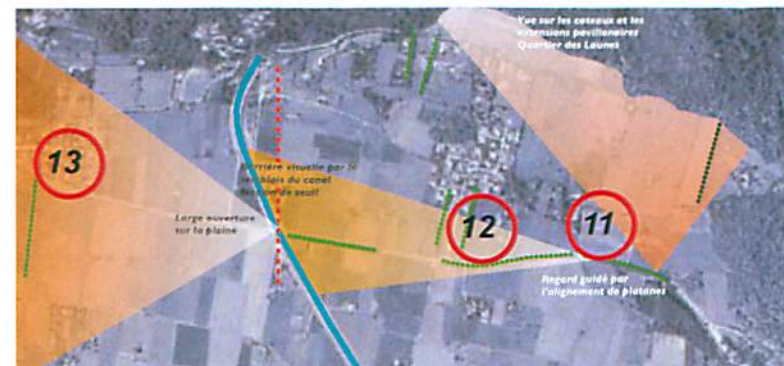
arrivée actuelle sur le village intention : cadrer l'entrée de ville



préconisation : conserver l'ouvertures sur le coteau nord



préconisation : travailler les bas-côtés (espace piétons et cycles) - installer des haies végétales de structure évoquant l'identité agricole



préconisation : conserver les ouvertures ponctuelles sur la plaine entre les alignements.

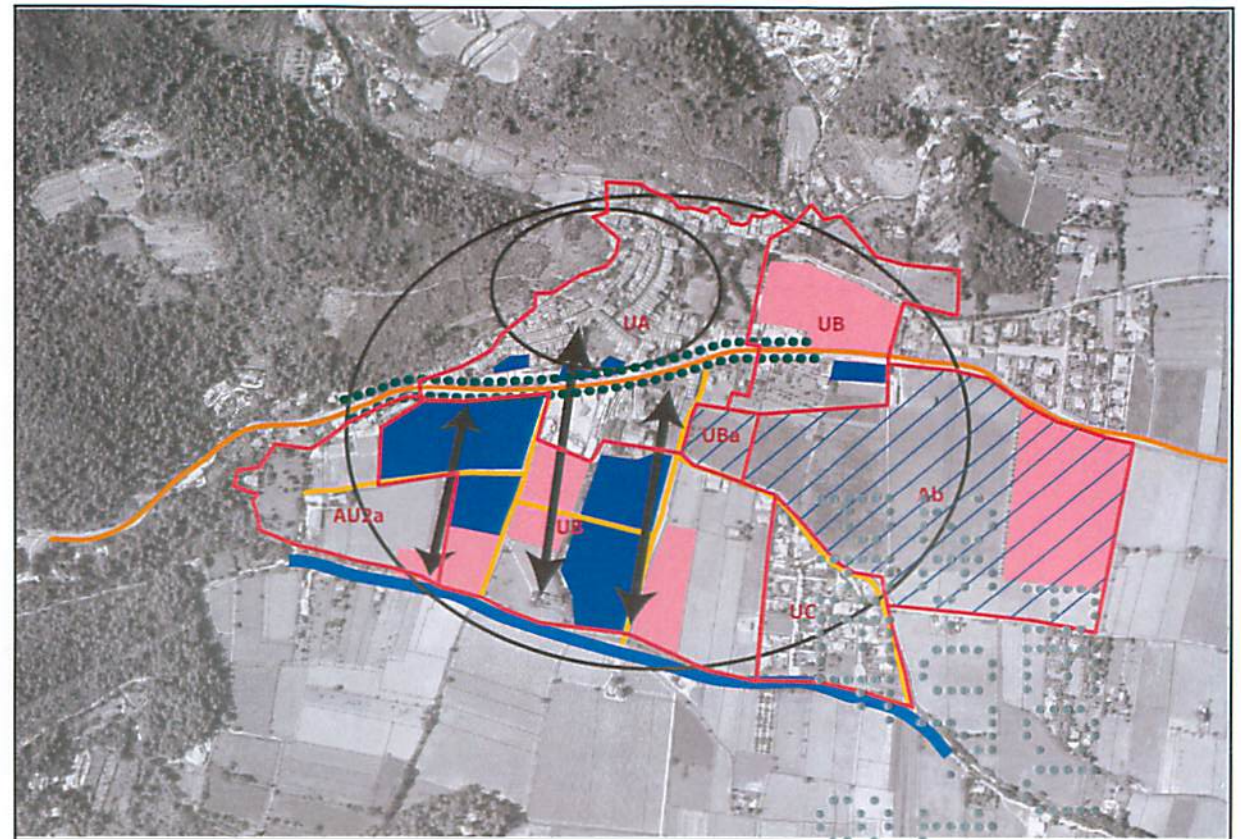
2.1 Retrouver une centralité



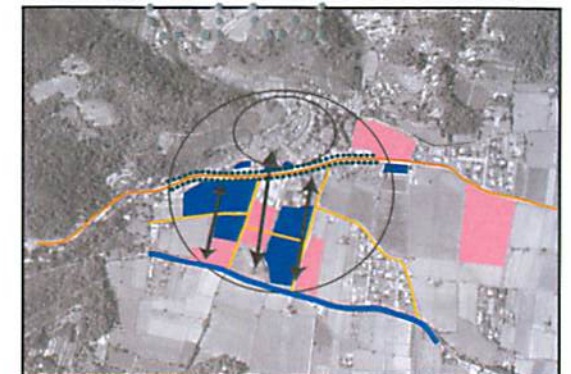
Propriétés communales recouvrant les zones UB et UC du Plan Local d'Urbanisme



Propriétés communales recevant ou devant recevoir des équipements publics : stade, salle des fêtes, esplanade verte, cimetière, déchetterie, maison des associations, caserne des pompiers.



Développer un réseau primaire en respectant les lignes des trames agricoles et hydrauliques



Renforcer la centralité en créant un nouveau quartier connecté au centre ville

## 2.2 Schéma d'aménagement

Le quartier Saint Pierre est un quartier en devenir, qui présente un patrimoine architectural important et de nombreux équipements publics existants ou projetés. Ce nouveau secteur urbain permettra de réaliser une opération en greffe du village.

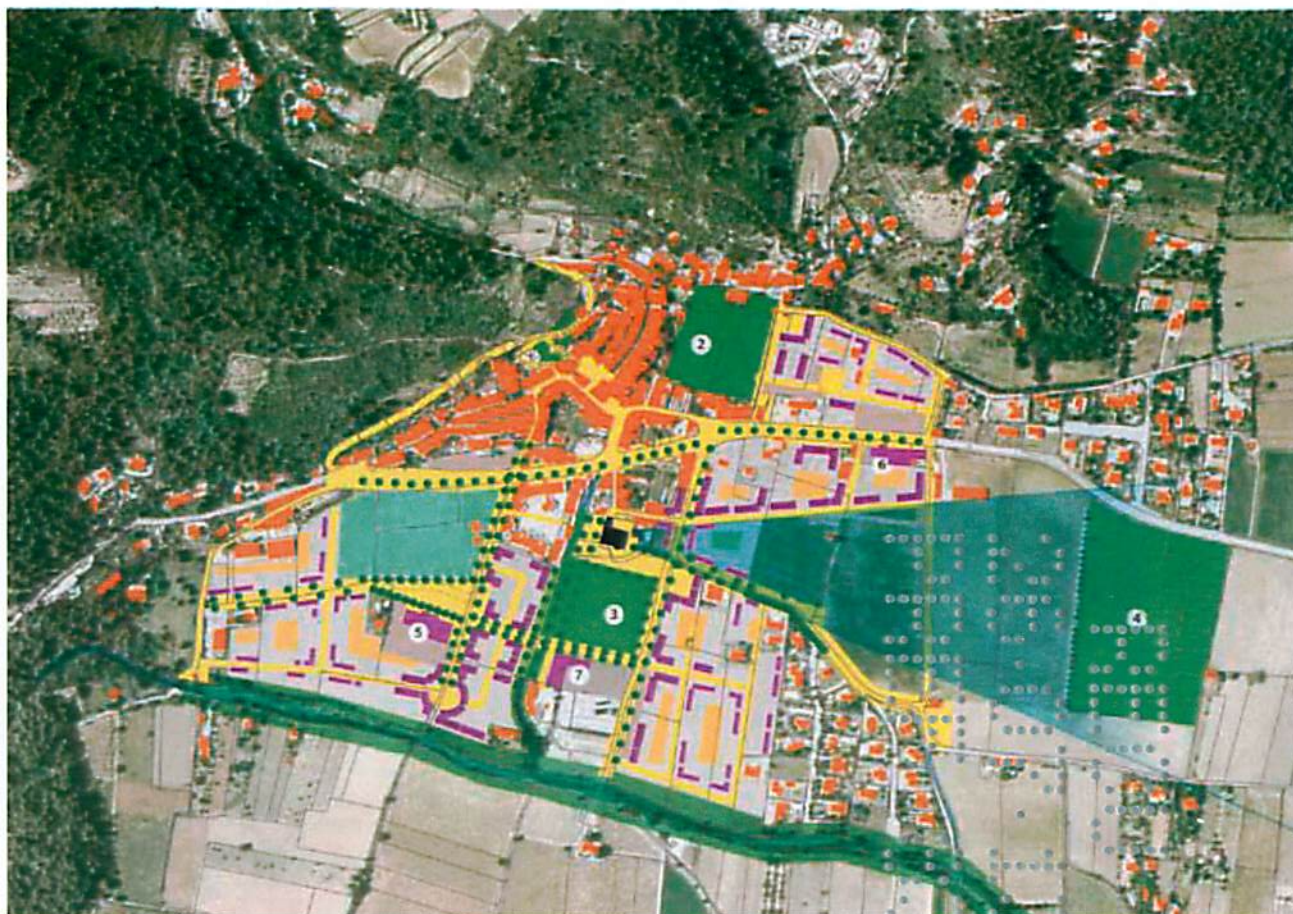
Pour autant, bien que constituant un vaste secteur, son aménagement et les orientations qui l'accompagnent se développent sur une vision à long terme.

La mixité tant dans le type de logement, que dans le mode d'occupation (habitat, services, commerces, équipements publics...) est le fil conducteur de cette greffe.

Prescriptions :

- Développer un réseau primaire qui respecte les lignes de la trame agricole et hydraulique
- Créer des espaces publics et prévoir des équipements publics
- Dégager des espaces constructibles
- Respecter les orientations générales des façades
- Prévoir des voies secondaires structurants les déplacements internes
- Insérer un bâti d'architecture villageoise
- Prévoir des coeurs d'îlots
- Préserver un espace tampon le long du Latay
- Préserver un cône de visibilité sur l'église Saint Pierre

Pour reprendre les orientations du SCOT Provence Méditerranée relatives aux ambiances urbaines à promouvoir, le schéma d'aménagement ci-dessus indique le choix communale de promouvoir une ambiance villageoise.



STRUCTURATION URBAINE	
<b>LE RÉSEAU DE CIRCULATION</b>	
	VOIES PRINCIPALES AVEC ALIGNEMENT D'ARBRES
	CHÈMINEMENT PIÉTON ET CYCLABLE (BOULEVARDS URBAINS)
	VOIES SECONDAIRES (RUES)
	PARKING (AUTRES QUE SUR VOIES)
	PLACES PUBLIQUES
<b>LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS</b>	
	PARCS PUBLICS (1 - Théâtre de verdure; 2 Parc du Château; 3 - Esplanade de St Pierre; 4 - terrain d'attenu.)
	TERRAINS AUTRES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
	EQUIPEMENTS SPORTIFS
	EQUIPEMENTS PUBLICS 5 - Salle des Fêtes; 6 - Maison des associations 7 - SCS
<b>LES CONTRAINTES URBAINES</b>	
	CÔNE DE VUE SUR L'ÉGLISE ST PIERRE
	ZONE NON ALTIUS TOLLENDI
	ORIENTATION GÉNÉRALE DES FAÇADES BÂTI DENSE
	ORIENTATION GÉNÉRALE DES FAÇADES BÂTI PEU DENSE
	CŒURS D'ÎLOTS (jardin privatifs ou collectifs, stationnement privé, etc...)

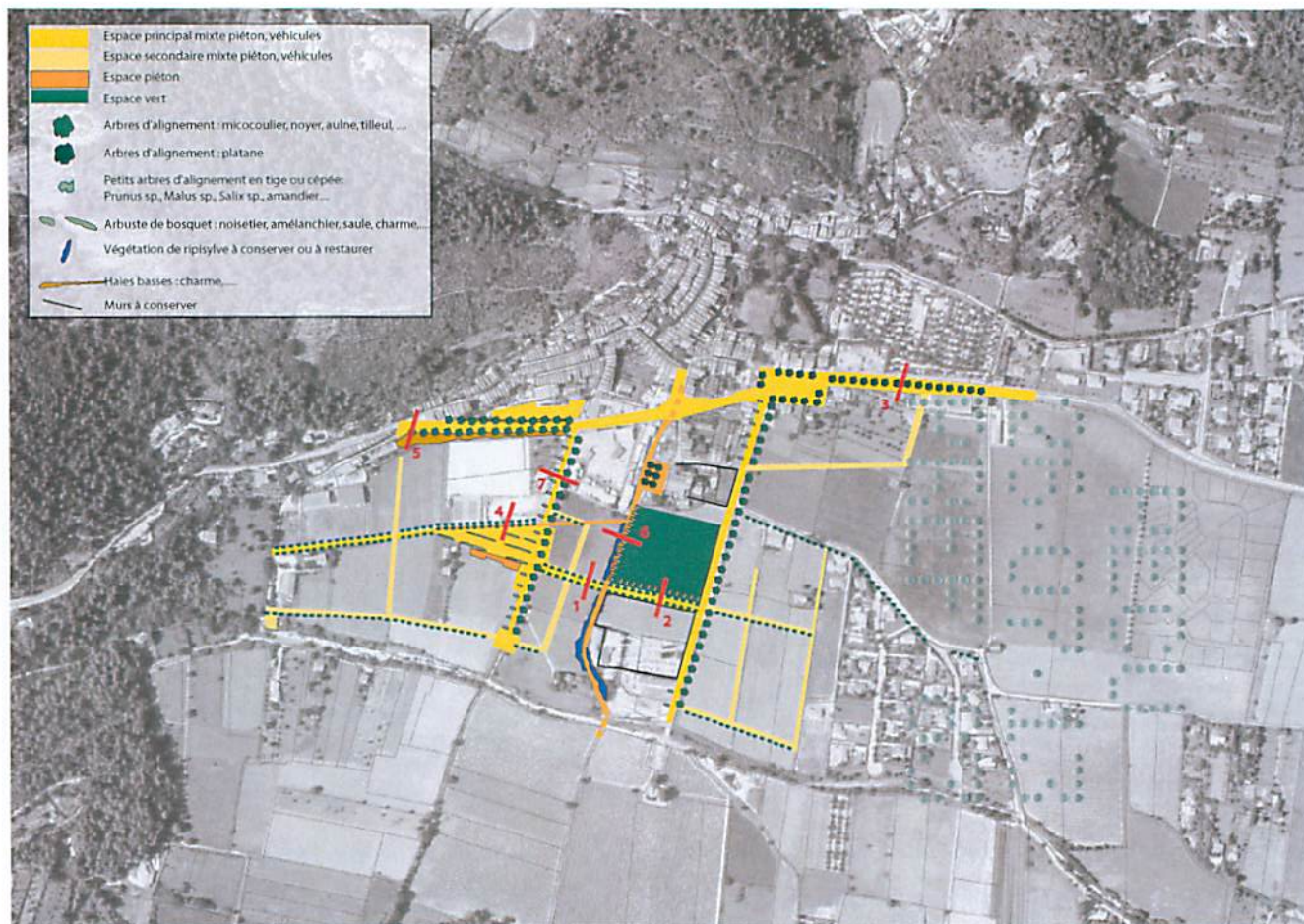
## 2.3 Ambiance paysagère

### Prescriptions :

- Des alignement de platanes, micocouliers, noyers, aulnes, petits arbres en tige, des arbuste de bosquet tel que le noisetier, composeront l'ambiance paysagère du secteur.

- La végétation de la ripylsive du Raby devra être conservée et restaurée. Ainsi que les murs mis en évidence sur le schéma ci-dessus.

7 coupes relatives aux voies, à leur gabarit ainsi qu'à leur aménagement paysager, concluent ces prescriptions.



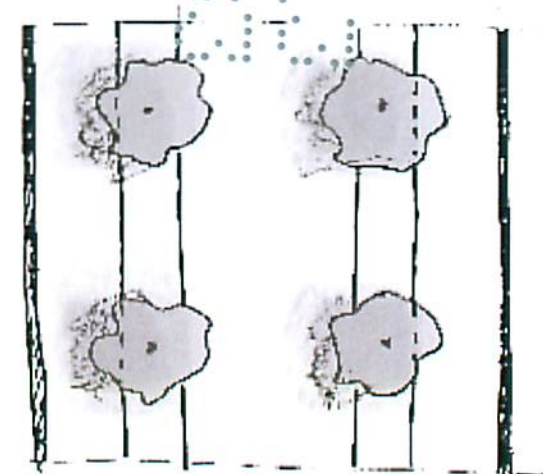
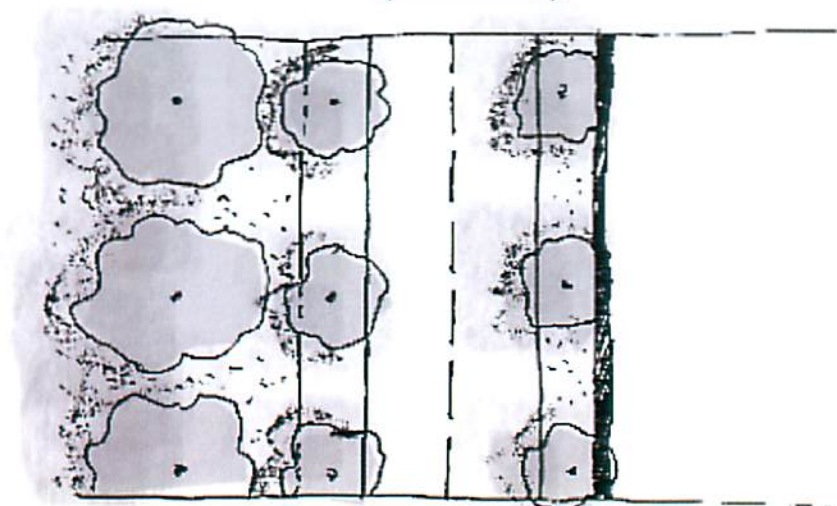
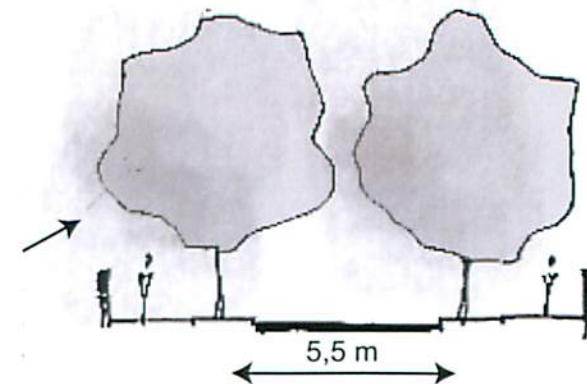
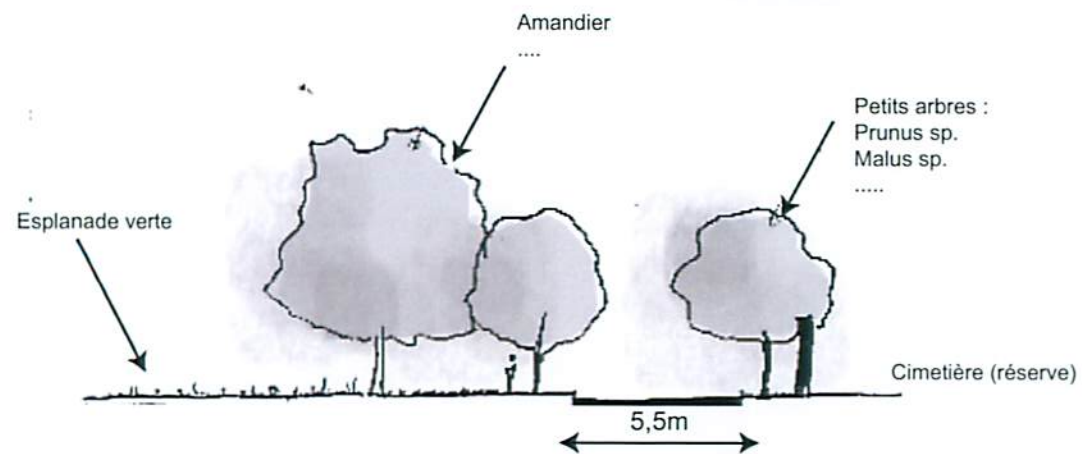
Coupe 1 et 2 : Rue principale, parallèle à la départementale



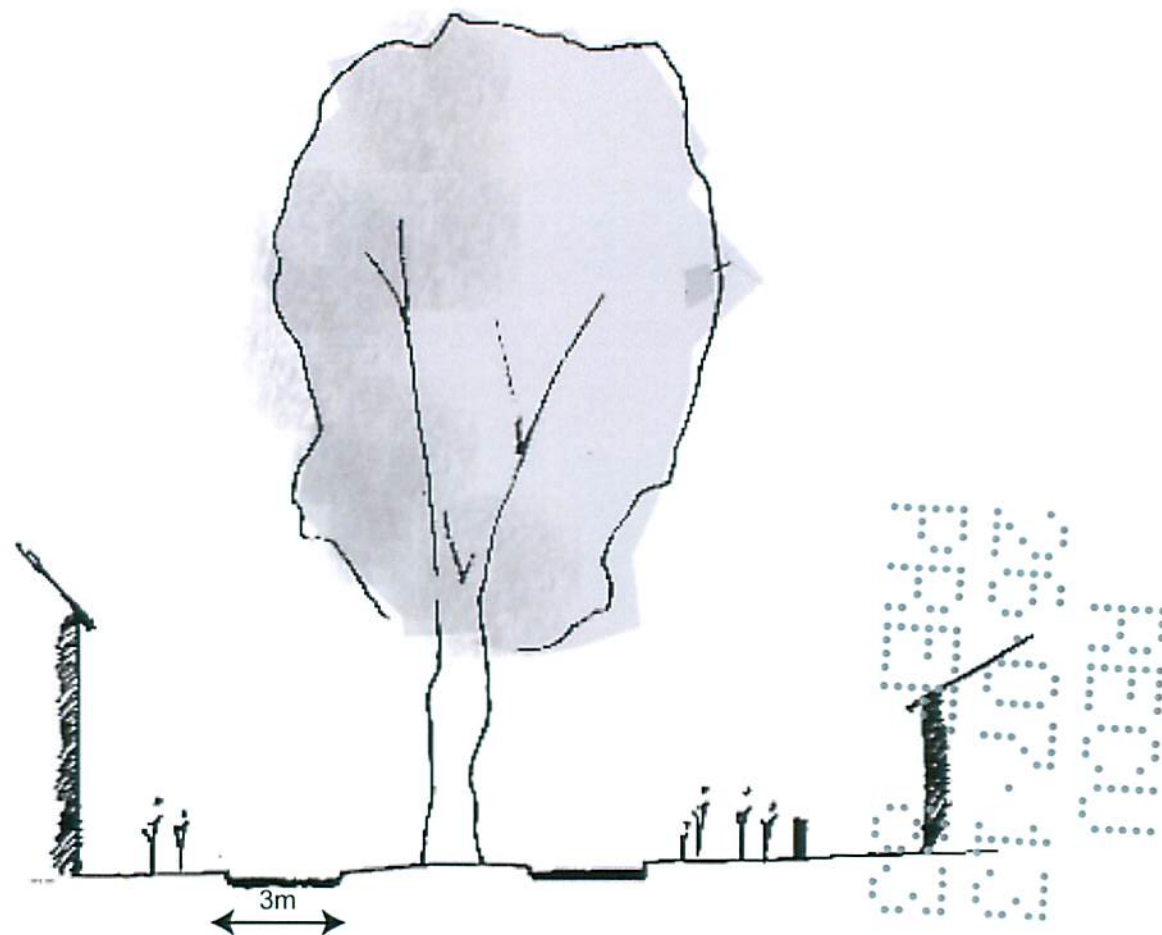
Malus sp. en lignement



Prunus sp. en lignement

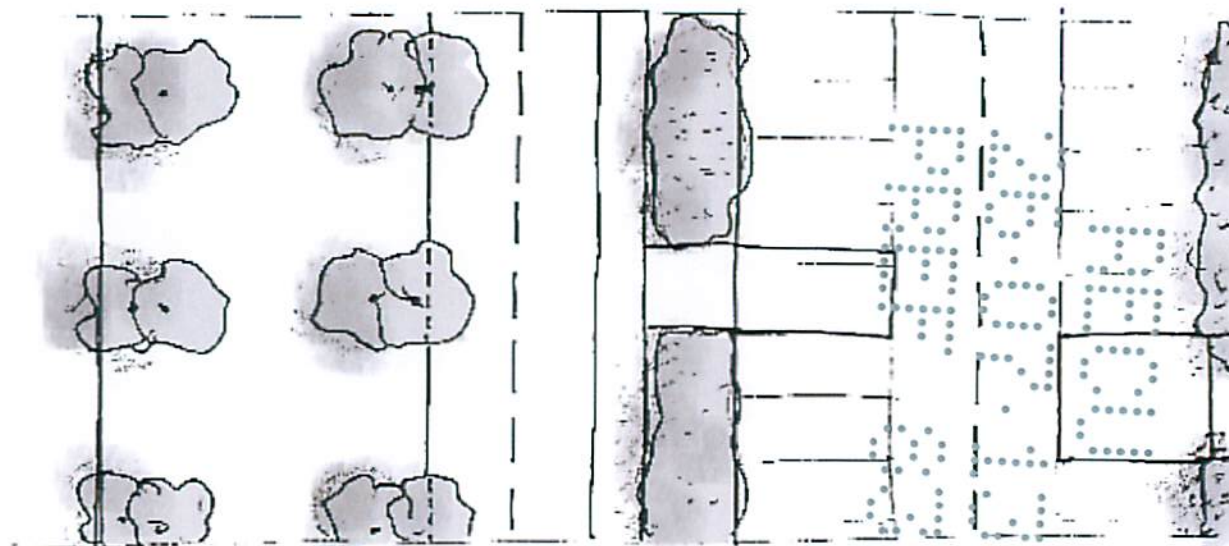
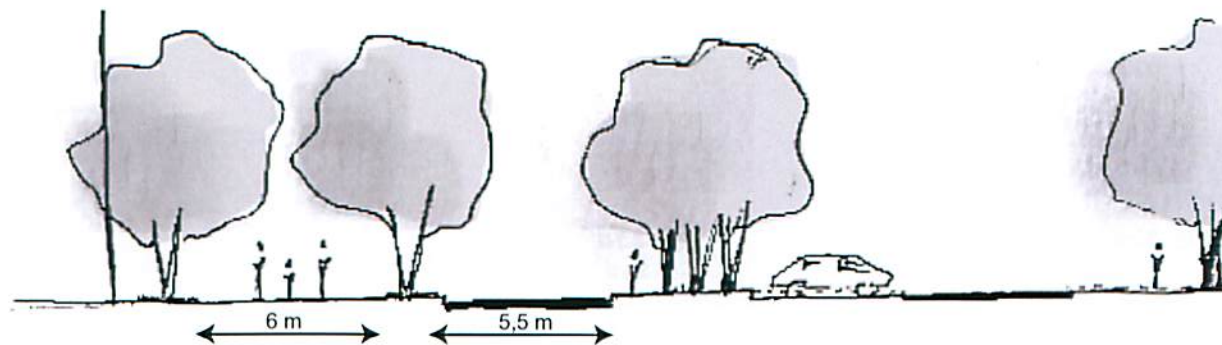


Coupe 3 : Entrée de ville Est



Prolongement du terre plein central accompagné de platane

Coupe 4 :



Allée piétonne

Parking de la future salle des fêtes

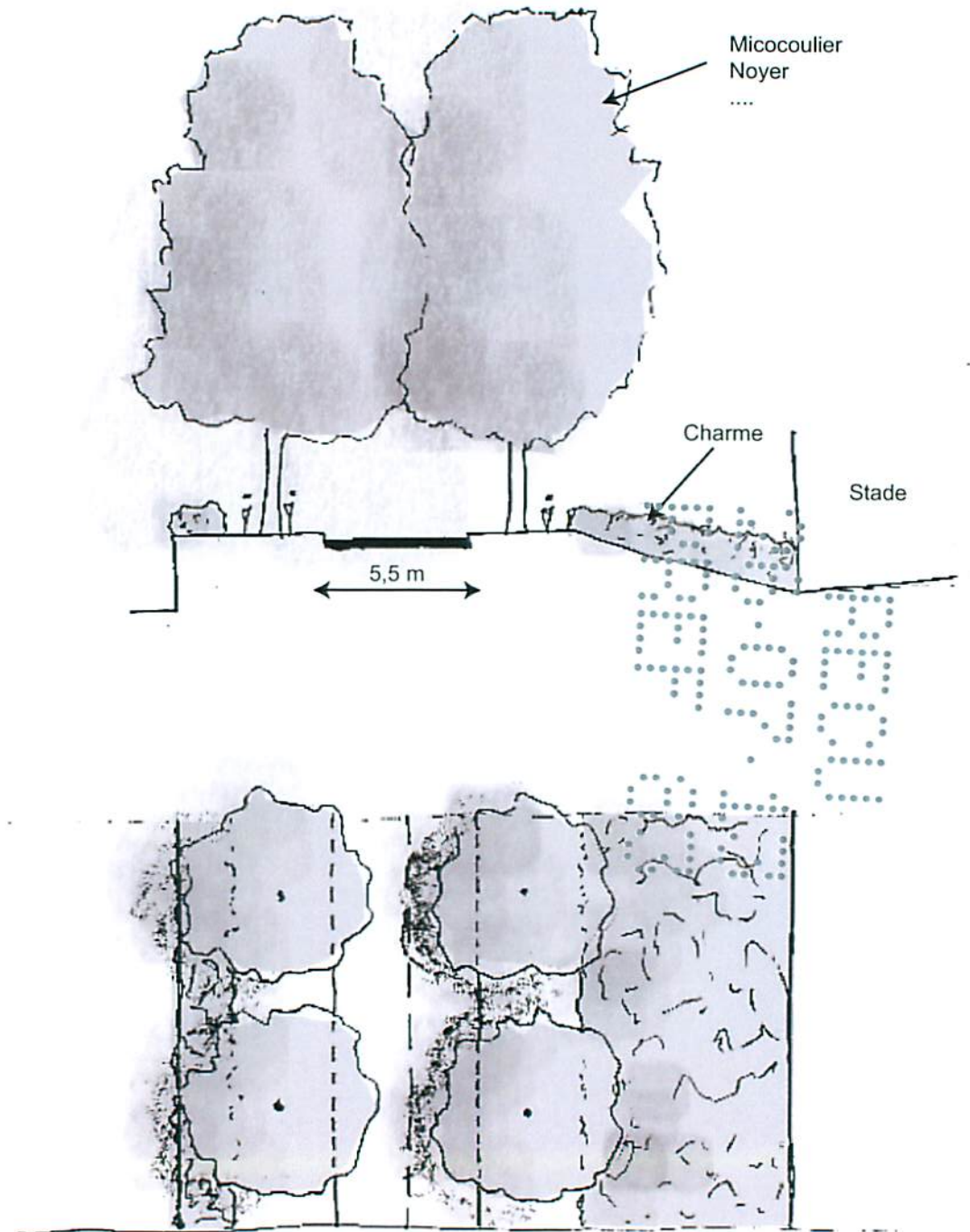


Noisetier

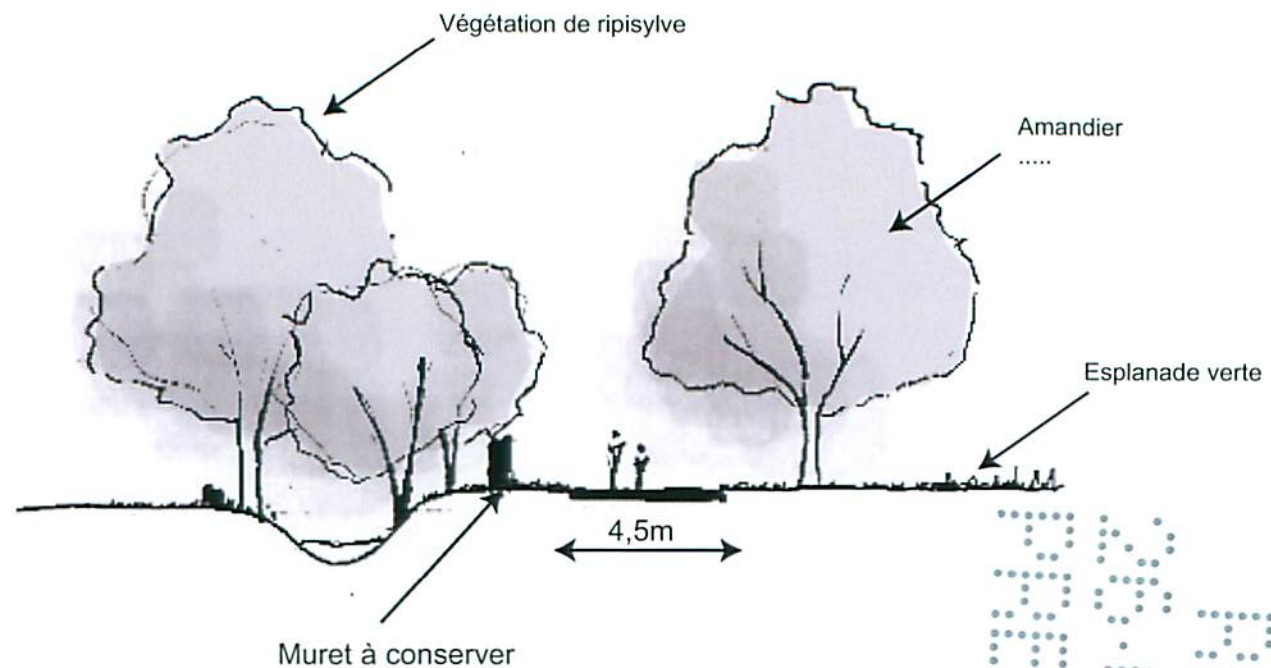


Amélanchier en automne

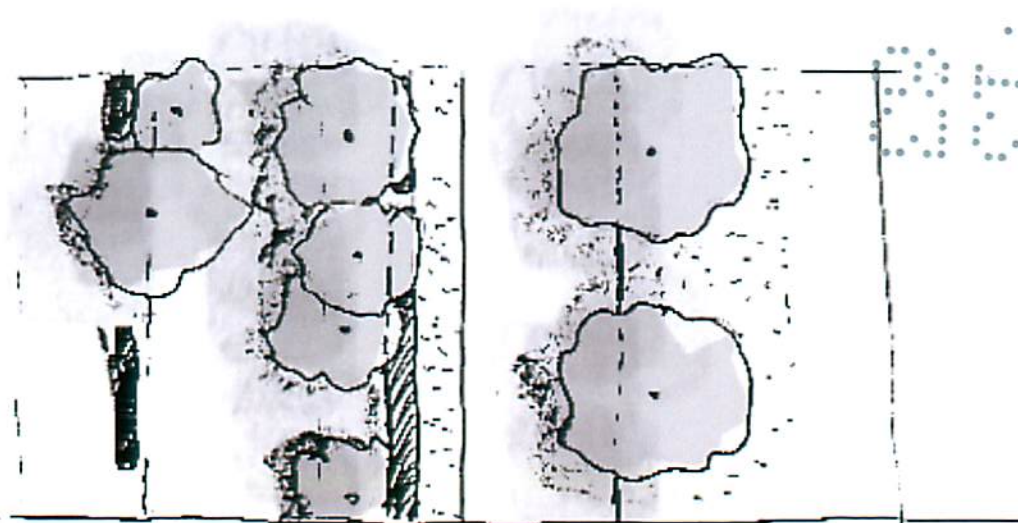
Coupe 5 : Entrée de ville Ouest



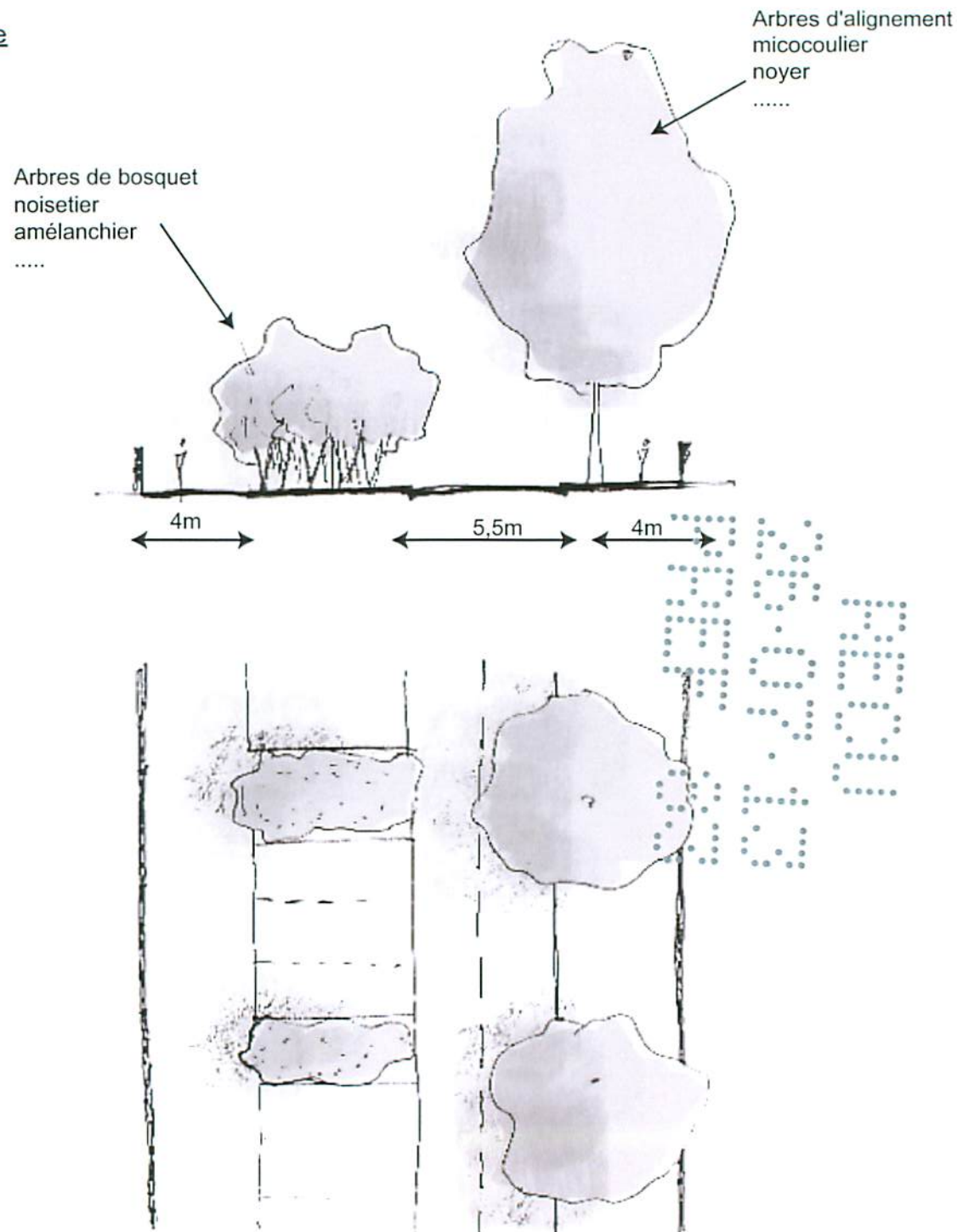
Coupe 6 : Promenade le long du ruisseau



Amandier en fleurs



Coupe 7 : Rues principales perpendiculaires à la Départementale



C'est dans ce secteur de la commune que prend place le château de Cancerilles, c'est une propriété viticole en pleine essor.

Il est aujourd'hui envisagé en complément de l'activité agricole existante et dans un souci de promotion et de valorisation des produits du terroir et de l'exploitation, d'implanter une activité hôtelière, de vente et de restauration.

Prescriptions :

- Définition de périmètres d'implantation des futures structures aux abords des bâtiments existants, d'accueil du public, les besoins en stationnement liés à la nouvelle structure devront être assurés à l'intérieure de cette zone
- Limitation de la hauteur des nouvelles constructions 4,50 m à l'exception des extensions ou des constructions accolées.

